



Mission
Opérationnelle
transfrontalière

II ème ASSEMBLEE GENERALE

Mardi 15 juin 1999 – 10 h 30

à la Communauté Urbaine de STRASBOURG

COMPTE-RENDU

Le mercredi 15 juin 1999 s'est tenue la deuxième Assemblée Générale de la Mission Opérationnelle Transfrontalière - M.O.T.- réunissant l'ensemble de ses partenaires : collectivités publiques françaises et voisines étrangères, structures de coopération transfrontalière, grands opérateurs privés, les cotisants à titre personnel ainsi que les observateurs sensibilisés à la question transfrontalière.

A ce jour, l'association avait enregistré l'adhésion de 35 personnes physiques ou morales ayant déjà cotisé ou ayant déclaré leur intention de le faire dans un délai proche.

ORDRE DU JOUR

- 1. Accueil du maire de Strasbourg, Président de la C.US. et intervention du Président de la M.OT.**
- 2. Rapport d'activité de l'année 1998**
- 3. Rapport financier**
 - Résultats de l'exercice 1998
 - Rapport du Commissaire aux Comptes, Maître LE QUERE
- 4. Débat et vote sur les rapports présentés pour l'année 1998**
- 5. Les objectifs pour l'année 1999**
- 6. Présentation et vote sur le budget 1999**
- 7. Exposé sur les projets transfrontaliers du site Strasbourg-Kehl et les attentes par rapport à la M.O.T, suivi d'un échange avec l'Assemblée**
- 8. Le transfrontalier et les Contrats de Plan Etat-Régions dans la perspective d'Interreg III**
- 9. Conclusion des travaux par le Délégué à l'Aménagement du Territoire à l'Action Régionale**

Etaient présents

PERSONNES MORALES

Ville de Strasbourg	représentée par	Roland RIES	Maire
Communauté Urbaine de LILLE	représentée par	Bernard DELEBECQUE Alain TISON	Vice-président aux Affaires Européennes Chargé de Mission
Syndicat Mixte du Technoport	représentée par	Jean UEBERSCHLAG François KUENY	Président du Syndicat Mixte du Technoport, Député-Maire de Saint Louis Secrétaire Général
Collège Européen de Technologie	représentée par	Antoine SCHNEIDER	Directeur
Ville de Tourcoing	représentée par	Bernard DELEBECQUE	1 ^{er} Adjoint
Conseil Général des Alpes Maritimes	représentée par	Marc REYNAUD	Délégué aux Affaires Européennes
Groupe CDC	représentée par	Jacques JULLIEN	Responsable Département Recherche Développement
GEIE Bayonne-San Sebastian	représentée par	Brigitte TONNET	Chargé de Mission
SIVU Menton	représentée par	Robert BOTTEGHI	SAEM – Sophia Antipolis

PERSONNES PHYSIQUES

Monsieur Hans-Günter CLEV
Monsieur Gérard VAUTRIN
Monsieur Pierre WUNSCH

PERSONNES INVITES

CDC	représentée par	Gérard LEMOINE	Directeur Régional de la CDC Alsace
Mairie de KEHL	représentée par	Jürgen RAUCH	
DATAR	représentée par	Claude MARCORI	Chargé de Mission
Ministère des Affaires Etrangères D.A.E.C.L.	représentée par	Jacques ANDRIEU	Délégué
Ministère de l'emploi et de la Solidarité	représentée par	Xavier COYER	Chef du Bureau des Relations Européennes
Ministère de l'Equipement	représentée par	Jean-Yves CHAILLEUX	Mission des politiques communautaires territoriales
Préfet de la Région Alsace	représentée par	Odile GATTY	Chargé de mission
Direction Régionale de l'Equipement	représentée par	Edouard MANINI	Responsable du centre expertise en aménagement
Mission Opérationnelle Transfrontalière	représentée par	Jacques HOUBART Olivier DENERT Annabelle FARNE	Directeur Chargé de mission Stagiaire

Etaiet excusés

PERSONNES MORALES

Collège Européen de Technologie	excusés par	Elie de WORM	Président
TRANSDEV	excusés par	Monsieur KINKOR	

PERSONNES PHYSIQUES

Monsieur Robert de CAUMONT

1. ACCUEIL DU MAIRE DE STRASBOURG, PRESIDENT DE LA C.US. ET INTERVENTION DU PRESIDENT DE LA M.O.T.

Le Président **Roland RIES**, Maire de Strasbourg, ouvre la séance en observant que la M.O.T. a désormais acquis une reconnaissance quant au bien fondé de sa création et de son action. Sa légitimité acquise augure bien de son avenir.

Les principaux enjeux fixés à l'Assemblée Générale de Lille en juin 1998 ont été atteints. Les comptes annuels, subventions en 1998 à hauteur de 80 %, sont bons et permettent d'avoir une lisibilité à moyen terme.

Roland RIES remercie notamment les partenaires fondateurs de la M.O.T., particulièrement la DATAR, le groupe CDC et le Ministère de l'Equipement, qui croient en son action et la soutiennent financièrement.

En ce qui concerne l'aide à la définition de stratégies d'ensemble, il souligne le rôle que joue actuellement la M.O.T. pour mieux faire prendre en compte le transfrontalier dans les contrats de plan Etat-Régions. De plus il rappelle la mobilisation nécessaire d'ici la fin de l'année 1999, pour faire monter certaines conditions dans la loi ZUCCARELLI sur les SEM à vocation transfrontalière. Dans ce domaine, il affirme que des avancées sont indispensables si l'on veut avoir de véritables SEM transfrontalières (proposition de l'obligation de participation à la majorité du capital pour les collectivités étrangères et possibilité de co-investissement).

Il présente ensuite l'ordre du jour de cette Assemblée Générale dont le contenu recueille l'assentiment des participants.

2. RAPPORT D'ACTIVITE 1998

Jacques HOUBART présente le rapport d'activité pour l'année 1998.

L'activité de la Mission s'est développée dans 3 directions :

- L'assistance opérationnelle
- La mise en réseau
- L'aide à la définition d'une stratégie d'ensemble.

2.1. L'assistance opérationnelle

Il est important que la M.O.T. puisse progressivement développer sa dimension européenne en étant partenaire des pays voisins. Cela a été réalisé pour Lille Métropole en 1998 où une convention de partenariat a été signée avec la Communauté Urbaine de Lille au nom de la Conférence Permanente de la Intercommunales Transfrontalières (COPIT), pour proposer un montage institutionnel et juridique nécessaire au projet de reconversion de la plate-forme douanière de REKKEM.

Une seconde proposition d'intervention sur la création d'une structure juridique pour la COPIT a été préparée en 1998 par la M.O.T. , structure susceptible de porter l'ensemble des stratégies transfrontalières du projet d'agglomération transfrontalière.

La Mission a également eu en 1998 des contacts avec :

- le **Syndicat mixte du Technoport à Saint-Louis** sur le projet d'aménagement du Technoport.
- la **Communauté Urbaine de Strasbourg et la ville de Kehl** sur les projets d'agglomération transfrontalière et les transports urbains et péri-urbaintransfrontaliers. Ces projets devraient prendre un tour opérationnel dans les semaines à venir.
- l'**espace franco-genevois**, pour lequel la Mission. a participé à plusieurs réunions du Comité Régional Franco-Genevois et fait des propositions d'interventions opérationnelles devant déboucher en 1999 sur 2 sites :
 - l'aménagement des abords et de l'aéroport international de Genève
 - l'aménagement du pôle de la gare d'Annemasse pour restituer ce pôle dans le cadre d'une agglomération transfrontalière franco-suisse.
- la **Métropole Côte d'Azur**, pour laquelle la M.O.T. a préparé le projet de mise en réseau de zone d'activités à statut spécial et a pris part à la création d'un comité de pilotage régional franco-italien. Elle a aidé également le rapprochement de deux opérateurs de transports Transdev et Riviera Transporti pour la création d'une ligne de bus transfrontalière.
- la **conurbation Bayonne-San Sebastian** : la M.O.T. a apporté un appui au GEIE de l'observatoire transfrontalier pour la mise en place d'un atelier de réflexion sur l'aménagement du territoire transfrontalier. Elle a également soutenu la création du Consorcio franco-espagnol Bayonne-Irun-Fontarabie. De ces deux créations ont émergé des projets binationaux tels que la création d'un observatoire transfrontalier de la santé publique (en partenariat avec l'hôpital de Bayonne) et un échange de savoir-faire dans le domaine du logement social de part et d'autre de la frontière (zone du Consorcio).

En dehors des sites pilotes, des contacts ont été noués avec de nouveaux partenaires :

- la Seine Maritime sur des projets de développement transfrontaliers de part et d'autre de la Manche
- Eurotunnel
- le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale dans la perspective d'un développement économique lié à la présence du tunnel.

En 1999, la M.O.T. a aussi eu des contacts avec :

- **Voies Navigables de France**, sur des projets transfrontaliers de restauration de voies navigables dans la perspective de leur aménagement économique et touristique.
- **la Direction des Hôpitaux au Ministère de la Santé** où des démarches sont entamées pour essayer de rendre complémentaire, de part et d'autre des frontières, le travail des équipes médicales et les traitements d'urgence, les protocoles sur les spécialités comme la cardiologie et la planification des équipements médicaux.

2.2. La mise en réseau

En ce qui concerne la mise en réseau, la Mission s'est positionnée à la demande de la DATAR, comme l'outil du Programme National d'Assistance Technique Interreg A, qui a pour vocation de venir en appui aux quinze programmes Interreg dans lesquels la France est engagée avec ses voisins de l'Union Européenne et la Suisse.

A ce titre, elle a pris en 1998 l'initiative du lancement et du pilotage d'une action de mise en réseau : une lettre d'information périodique diffusée aux différents interlocuteurs du transfrontalier.

Elle a également organisé un premier colloque européen qui s'est tenu à Strasbourg en janvier 1998 et qui a rassemblé 300 participants de plusieurs pays. Ce colloque, organisé sur la base d'expériences conduites par les sites pilotes, a permis de bien positionner la Mission en tant que plate-forme d'échanges et de gérer les bases de la création de l'association pour mettre en réseau les porteurs de projets. Le CUCES, représenté par Monsieur VAUTRIN, a distribué un questionnaire à l'ensemble des participants pour recenser leurs besoins de formation dans le domaine du transfrontalier.

Un groupe d'action pédagogique piloté par la M.O.T. s'est créé le 23 juin 1998 à Lille pour organiser un dispositif de formation aux pratiques transfrontalières avec des pôles de compétences déconcentrés (dont le Collège Européen de technologie et l'Euroinstitut de Kehl), le CULES assurant l'ingénierie pédagogique.

Durant l'année 1998, deux séries de séminaires de formation ont été lancées sur les thèmes suivants :

- une sur les projets d'agglomération transfrontalière (« Les agglomérations transfrontalières : stratégie et développement » les 19 et 20 novembre 1998 et les 27 et 28 mai 1999 à Longwy) ;
- une sur la formation des gestionnaires de programmes (« Le gestionnaire de programme : quelles difficultés, quel rôle ? » les 3 et 4 décembre 1998 à Kehl).

En 1999, il est prévu une prolongation de ces 2 formations qui s'adressent aux praticiens en exercice.

Trois autres thématiques feront l'objet d'une série de séminaires de formation : le développement économique transfrontalier, la politique sanitaire et sociale et les transports transfrontaliers.

Ces groupes de travail devraient contribuer à préparer le colloque de Biarritz que la M.O.T. organisera en 1999.

2.3. L'aide à la définition d'une stratégie d'ensemble

Jacques HOUBART ajoute que la M.O.T. a participé à un groupe de travail sur le droit d'urbanisme transfrontalier animé par le Ministère de l'Équipement pour faire des propositions de modifications juridiques utiles pour les montages opérationnels transfrontaliers. La planification stratégique a fait également l'objet de tout un travail d'animation autour de la réflexion sur la dimension transfrontalière des nouveaux contrats de plan Etat-Régions et du programme Interreg III (contenu contractualisable, amélioration du mode opératoire, complémentarité des CPER et d'Interreg III).

L'Association, créée en janvier 1998, comprend 17 personnes morales et 18 personnes physiques. La M.O.T. n'a pas véritablement cherché à avoir une politique de démarchage systématique pour les adhésions mais à trouver des porteurs de projets ayant des besoins spécifiques de mise en réseau et d'assistance opérationnelle. A noter que de grandes entreprises ont adhéré à la Mission, de par leur intérêt pour ces problématiques et le partenariat envisageable avec des collectivités déjà adhérentes. Toutes les instances de la Mission ont fonctionné grâce aux réunions régulières du Conseil d'Administration et du Bureau.

L'équipe technique de la M.O.T., en plus du Directeur, n'était composée en 1998 que de deux personnes : une assistante de direction Christine VIGER (à compter d'avril) et une assistante en formation Aurore SACHOT (juillet 1998).

Par ailleurs, la M.O.T. coordonne l'activité de prestataires de services extérieurs (par exemple Gérard VAUTRIN du CUCES anime le dispositif de formation).

Roland RIES remercie Jacques HOUBART pour son intervention et constate que l'activité a été soutenue en 1998 et qu'aujourd'hui elle se concrétise par la signature d'un certain nombre de conventions avec différents sites transfrontaliers

3.RAPPORT FINANCIER

3.1. Les résultats de l'exercice de l'année 1998

Jacques JULLIEN présente le rapport financier de la M.O.T.

Jacques JULLIEN observe, après avoir effectué une comparaison entre le réalisé et le budget prévisionnel, une légère diminution des salaires et des charges pour des raisons d'économie de gestion.

Concernant les recettes, il a constaté plus de cotisations que prévu, ce qui est un gage de qualité de la M.O.T. et de tous ses partenaires.

L'exercice 1999 se solde par un résultat excédentaire de +275 000 F.

3.2. Rapport du Commissaire aux comptes

Jacques JULLIEN informe qu'un audit a été effectué par un commissaire aux comptes Monsieur LE QUERE et certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères avec un résultat comptable positif.

Pendant, l'association est très dépendante des subventions ; par conséquent, les membres du Conseil d'Administration doivent être attentifs à la proposition du Président concernant la signature d'une convention pluriannuelle avec l'Etat qui garantirait le fonctionnement de la M.O.T. pendant quelques années, avec une visibilité satisfaisante pour les actions qu'elle conduit.

Jacques JULLIEN tient à ajouter que parmi les activités animées par la M.O.T., certaines sont financées essentiellement par Interreg. Cela permet de conduire toutes les actions déjà évoquées : édition du bulletin, formations, mises en réseau et un certain nombre de missions qui font l'objet de contrats particuliers.

4. VOTE SUR LES RAPPORTS PRESENTES POUR L'ANNEE 1998

Le rapport d'activité de la M.O.T. est adopté ainsi que le rapport financier à l'unanimité des membres présents.

5. LES OBJECTIFS POUR L'ANNEE 1999 (cf – ANNEXE 1)

Jacques HOUBART présente les objectifs 1999.

Roland RIES insiste sur le fait qu'une des actions prioritaires de cette année 1999 est l'intervention de la M.O.T. dans la préparation des projets de loi, notamment dans le projet de loi ZUCCARELLI, pour élargir les possibilités d'accès aux SEM pour faire de la maîtrise d'ouvrage transfrontalière.

Concernant ce projet de loi, **Jacques HOUBART** souligne que, même si aujourd'hui le projet gouvernemental est formellement « bouclé », le gouvernement ne s'opposerait pas à des amendements des députés. De plus, il rappelle les enjeux de cette intervention.

A travers les actions des différents chantiers que la M.O.T. a engagés, des outils communs de maîtrise d'ouvrage sont nécessaires notamment sur trois projets :

- **le projet du Rectangle d'Or** autour de l'aéroport de Genève (deux maîtrises d'ouvrage doivent être menées en commun entre d'une part le canton de Genève et d'autre part la Communauté de communes du pays de Gex représentant les partenaires français,
- **le projet de l'aménagement de pôle de la gare d'Annemasse** qui ouvrira la ville sur la partie suisse de Genève pour organiser un pôle secondaire de l'agglomération franco-suisse. Des outils de maîtrise d'ouvrage en transfrontalier seront nécessaires tels que les SEM du côté français qui devront s'ouvrir aux partenaires suisses.
- **sur la Côte d'Azur**, on assiste à un projet de mise en réseau de zones d'activité, avec deux opérateurs : un agent de développement régional côté italien, et la SEM de Sophia Antipolis qui agit pour le Conseil Général des Alpes Maritimes. Dans ce cas précis, on a encore un besoin d'un outil commun de maîtrise d'ouvrage unique.

Bernard DELEBECQUE propose qu'un courrier de la M.O.T. soit adressé à tous les parlementaires sur cette question importante. L'Assemblée Générale donne son accord à cette proposition.

Jean-Yves CHAILLEUX, du Ministère de l'Équipement, précise que le projet de loi sur l'Urbanisme et l'Habitat (dont la Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction assure le pilotage) est en préparation et sera présenté au Parlement en 2000. Ce devrait être l'occasion de faire des propositions concernant le droit de l'urbanisme transfrontalier.

Jean UEBERSCHLAG, Président du Syndicat Mixte du Technoport, souligne qu'il faudrait éviter de rester dans un débat « franco-français » concernant le droit opérationnel transfrontalier.

Jacques HOUBART observe que la Direction des Affaires Européennes et Internationales du Ministère de l'Équipement a confié à la M.O.T. une commande pour définir une approche du transfrontalier dans les diagnostics d'agglomération. La M.O.T. n'a pas encore obtenu de réponse et a donc proposé une étude théorique sur l'ensemble des sites (soit une dizaine en France) avec une application pratique sur site de Bâle-Saint-Louis, en partenariat avec la DRE Alsace à titre de test et d'expérimentation plus concrète.

La M.O.T. essaiera de peaufiner la méthode d'ici la fin de l'année 1999, notamment dans le cadre du groupe de travail recherche-action qui rassemble l'ensemble des praticiens travaillant sur les agglomérations transfrontalières, pour proposer une logique d'approche des contrats d'agglomérations qui seront signés au cours de la période 2000-2003.

Claude MARCORI, Chargée de Mission à la DATAR, informe qu'au début du mois de mai, les Ministres chargés de l'aménagement du territoire et la Commission Européenne ont adopté le premier Schéma de Développement (SDEC) avec la bénédiction de l'ancien parlement, du Conseil Economique et Social et du Comité des Régions. Ce document engage les Etats à essayer de rapprocher leurs savoir-faire et d'accorder une importance particulière aux espaces transfrontaliers.

Roland RIES évoque le traité de Karlsruhe qui facilite les relations franco-allemandes.

Jean UBERSCHLAG ajoute que le domaine le plus sensible est celui de l'urbanisme commercial réglé en Alsace par les commissions départementales et régionales d'équipement commercial.

Roland RIES partage cette analyse et précise que l'on a, à l'heure actuelle, des projets d'implantation de grandes surfaces, de magasins d'usines qui se positionnent rigoureusement à mi-chemin entre Strasbourg et Karlsruhe, avec toutes les conséquences engendrées par ce positionnement en pleine campagne. On est totalement démuni contre ce genre de décisions.

Jacques ANDRIEU apporte quelques éléments d'informations recensés sur les différentes frontières :

- **Sur la frontière franco-espagnole** : on a reproché au Conseil d'Etat que le passage en décret prolongerait de six mois la procédure initiale. Or ce dossier, grâce à cette procédure, a évolué de façon très intéressante malgré un rapport de force a priori défavorable à la Mairie d'Hendaye. Le décret devrait aboutir dans les semaines à venir et assurer une bonne coopération locale. Le travail qui se fait sur le district San Sebastian sur l'autonomie basque, l'Aquitaine et les collectivités locales est captivant même s'il faut réfléchir exactement au caractère concret d'un certain nombre de projets envisagés.

Il ajoute que la M.O.T a été invitée à un colloque avec les autorités madrilènes, tenu par les deux états sur l'application du traité franco-espagnol de 1995.

- **Sur l'Italie**, il mentionne l'affaire troublante du tunnel du Mont Blanc sur le plan des affaires internationales pensant que c'est l'occasion de réfléchir à certaines formes de coopération.
- **Sur la zone suisse**, une seule inquiétude : celle du risque de remise en cause de la rétrocession de l'impôt avec les départements de la Haute-Savoie et l'Ain existant depuis 1973 sur les frontaliers français travaillant sur Genève.
- **La Franche-Comté** ne se retrouve dans aucun dispositif. La région fonctionne bien car il y a une organisation assez considérable.
- **Dans le Nord-Pas-de-Calais**, il semble nécessaire de remettre à plat les relations avec la Belgique à partir du travail juridique effectué par la Mission
- **Pour Karlsruhe**, un premier Groupement Local de Coopération Transfrontalière a été créé entre HARTHEIM et FESSENHEIM pour porter notamment la réalisation d'un pont.
- **Dans la zone de Forbach**, l'Eurozone a l'air de cheminer harmonieusement.

Hans-Günter CLEV souligne qu'en Allemagne, les choses commencent à avancer grâce à un bilan du traité de Karlsruhe établi lors d'un colloque à Stuttgart.

En Allemagne, la législation du transfrontalier est assez restrictive avec un système de centralité des villes et une répartition des grandes surfaces par rapport aux entités urbaines. Pour les magasins d'usines, quinze à seize régions allemandes se sont opposées à leur prolifération sauf la Rhénanie-Palatinat où malgré le refus des administrations, le Président a accepté pour des raisons politiques. Ainsi, la construction d'un magasin d'usine à Zweibruck près du pays de Bitche pose ainsi des problèmes transfrontaliers.

Toutefois, il existe une législation en Allemagne selon laquelle les voisins français et d'autres pays frontaliers doivent être informés sur les projets, les révisions de schéma, l'établissement de plans. Il y a également des accords d'information mutuelle datant de 1984. Mais il n'y a pas de schéma opposable au niveau régional en France. Un dialogue de sourds émane donc de cette méconnaissance du système administratif voisin. Un document comparatif sur l'aménagement du territoire en France et en Allemagne a été établi par la DATAR en 1994. La DG XVI a demandé une telle étude comparative sur tous les systèmes en Europe qui est déjà disponible depuis deux ans.

Il informe aussi qu'un projet de dictionnaire des termes d'aménagement du territoire et d'urbanisme est en cours avec la DATAR. Ce travail a déjà été effectué sur toutes les autres frontières allemandes telles que la Pologne, la République Tchèque, la Suisse et les Pays Bas.

Jacques ANDRIEU rappelle qu'aux échanges d'information devront succéder la période de co-décisions communes. Les stratégies commerciales des magasins d'usines ne tiennent pas compte des frontières. La plupart sont implantés sur un lieu propice à la fréquentation commerciale, ce qui peut engendrer des effets néfastes. Par conséquent, une régularisation s'impose.

A l'issue de ce débat nourri, l'Assemblée, sur proposition du Président, adopte les objectifs de la M.O.T. pour l'année 1999.

6. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 1999

Jacques JULLIEN présente le budget prévisionnel 1999.

Jacques JULLIEN informe que les recettes seront en diminution puisque la subvention de la DATAR passe de 1 500 000 Francs en 1998 à 1 200 000 Francs en 1999. Il propose de pérenniser ce niveau de subvention pendant 2/3 ans dans la période de montée en charge de l'activité de la M.O.T.

Cette baisse sera compensée par un doublement des prestations de services conduites par la Mission et une augmentation des cotisations.

Concernant les dépenses, a été prévue l'embauche d'un chargé de mission supplémentaire et de la sous-traitance pour faire face à la croissance forte de l'activité de prestations de services.

Au total, il estime le budget prévisionnel équilibré à 2 800 000 Francs.

Concernant la subvention de la DATAR pour 1999, Monsieur Pierre MIRABAUD doit en parler ce jour avec le Cabinet du Premier Ministre. Il espère que cela aboutira à un résultat positif.

Le budget prévisionnel de l'année 1999 est adopté par l'Assemblée Générale.

7. EXPOSE SUR LES PROJETS TRANSFRONTALIERS STRASBOURG-KEHL ET LES ATTENTES PAR RAPPORT A LA M.O.T.

Roland RIES rappelle les deux projets en cours sur la région strasbourgeoise :

- le projet de jardin des deux rives
- le tramway entre Strasbourg et Kehl

Actuellement, le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme est en révision à l'heure actuelle sur l'agglomération strasbourgeoise et qu'il convient de s'interroger sur son volet transfrontalier.

Roland RIES donne la parole à Michel REVERDI.

Michel REVERDI de la Communauté Urbaine de Strasbourg indique que si un schéma directeur à long terme est en cours d'actualisation côté français, aucune étude existe du côté allemand. Autrefois, sur un schéma typiquement français, Strasbourg regardait vers Paris vers l'Ouest. A partir des années 1989-1990, l'idée de l'Europe s'installe à Strasbourg avec pour conséquence de s'ouvrir vers l'Allemagne. Il a été décidé dans un premier temps de travailler sur un barreau est-ouest appelé « Strasbourg-Kehl ».

Dans les grands projets d'agglomération, il souligne que:

- le projet d'aménagement transfrontalier du jardin des Deux Rives varie en superficie sur des terrains qui avoisinent les 500 hectares si on inclut les réserves naturelles : le Rhin, le Pont de l'Europe à Kehl, le Pont ferroviaire et tout l'espace situé en amont va devenir un secteur d'aménagement avec une première phase qui va être en 2004 la Landgartenschau (exposition horticole sur les Deux Rives du Rhin),
- les transports en commun vont relier le réseau tramway selon le réseau urbain à la gare de Kehl, puis Offenfurt pour le réseau allemand,
- le volet transfrontalier du schéma directeur va se faire par le biais d'études pour aboutir à un Livre Blanc dans la perspective de co-décisions ultérieures dont parlait Monsieur Roland RIES.

Il souligne que l'Agence d'Urbanisme a travaillé sur un plan directeur concernant Strasbourg-Kehl et plusieurs projets commencent à émerger tels que le projet de l'Etoile du centre administratif qui permet l'utilisation de l'espace mixte avec un nouveau conservatoire, un centre commercial, de bureaux et d'habitats, un nouvel hôtel de police, une patinoire, un port

de plaisance. Tout est organisé autour d'un grand parc avec une circulation complètement revue. Ce projet va démarrer bientôt.

Monsieur Jürgen RAUCH pense qu'il s'agit de renverser l'ancienne logique qui faisait que le Rhin était en tant que frontière une vraie coupure dans le paysage, dans le droit, dans l'histoire et aussi dans les têtes. Il se demande comment renverser cette situation par des projets très forts qui créent une nouvelle politique. Ce projet commun exige des co-décisions. Actuellement un concours européen sur les Jardins des Deux-Rives est en place grâce à un projet Interreg cofinancé par Kehl. L'objectif est d'avoir une zone aménagée sur un point particulièrement symbolique.

Il suppose que l'organisation de ce festival, qui est la fête d'inauguration de cet espace, se passera en novembre dans la région de Bade Württemberg et sera gérée par le gouvernement de Stuttgart. Normalement les communes passent par la création d'une société pour l'organisation sur le plan local. Mais les communes allemandes ont beaucoup de liberté dans ce domaine tandis qu'en France elles n'ont pas le droit d'adhérer ; il faut trouver une solution.

Il affirme que le projet de tramway est transfrontalier dans la mesure où le réseau de tramway sera étendu jusqu'à Kehl, voir même jusqu'à Offenburg. Des co-décisions doivent être prises et des outils doivent être développés pour traverser le Rhin et la frontière.

Roland RIES signale qu'aujourd'hui le concours d'aménagement du Jardin des Deux Rives est porté par l'Allemagne sur la base de la réglementation juridique allemande. Or, les phases de réalisation nécessite la création d'un groupement de coopération transfrontalière. De plus, la question du droit se posera inévitablement dès que l'équipe de maîtrise d'œuvre aura été choisie début juillet.

8. Le transfrontalier et les Contrats de Plan Etat-Régions dans la perspective d'Interreg III

Claude MARCORI informe l'Assemblée que la Commission a sorti un premier document de travail sur les trois volets de la coopération : la coopération transfrontalière (volet A), la coopération transnationale (volet B) et interrégionale (volet C).

L'idée qui est largement défendue par les Etats est celle d'une grande flexibilité d'interrelations et de passerelles entre les trois volets. Il y a dans l'interrégional transnational des questions qui intéressent plus directement les logiques transfrontalières, comme par exemple le positionnement des métropoles transfrontalières et la question des transports est liée à des approches et des dynamiques transnationales et interrégionales.

Le transfrontalier en tant que logique de ces programmes restera l'axe prioritaire mais il doit mieux s'insérer dans toutes ces logiques d'espace. La Commission va préciser ses orientations dans une première note prévue en juillet. A la mi-juillet un projet de communication sera validé sans enveloppe financière et à la rentrée le comité officiel du FEDER sera appelé à examiner la communication.

Les enveloppes financières devraient être connues vers fin septembre, début octobre. A ce moment-là, un super forum aura lieu à Bruxelles et la Commission attendra la mise en place du nouveau parlement vraisemblablement à la fin de l'année pour l'entériner définitivement.

Elle mentionne qu'une série de réunions est à l'ordre du jour de la DATAR concernant les Contrats de Plan Etat-Régions en vue d'examiner d'un point de vue interministériel les plans d'actions stratégiques avec l'évaluation financière que cela représente.

En outre, la DATAR a réalisé avec l'aide d'Olivier DENERT un examen et constaté qu'il y a une inégalité dans l'approche transfrontalière et transnationale. Ainsi, les régions les plus impliquées sur le plan opérationnel sont celles du Nord-Pas de Calais, l'Alsace-Lorraine, la région Rhône Alpes.

Elle précise que d'autres régions y accordent une importance dans une approche plus sectorielle et schématique des futurs Contrats de Plans. Certaines régions le signalent mais restent plus évasives comme la Haute Normandie, la Champagne-Ardenne. Seules les régions du sud restent pour le moment silencieuses sur les questions transfrontalières : frontière franco-espagnole et frontière franco-italienne.

Le contrat de plan peut abonder dans le sens de ces programmes qui vont aider à configurer les mandats de négociation aux Préfets.

Elle suppose que Monsieur Pierre MIRABAUD en tant que Directeur à la DATAR pourra confirmer ces propos.

Olivier DENERT expose que ces contrats de plan constituent la contrepartie nationale des futurs programmes Interreg. Sans projets transfrontaliers dans les documents de préparation et dans les Contrats de Plan Etat-Régions, le rassemblement de fonds financiers paraît difficile.

La M.O.T. a travaillé avec TMO et la DATAR pour la mise en œuvre d'un guide pratique identifiant les espaces de projets transfrontaliers et proposant une amélioration du mode opératoire des contrats de plan état-régions et d'Interreg en vue de dynamiser la coopération transfrontalière. Ce guide est en cours de finition, à destination des états déconcentrés en région et des collectivités locales.

Il annonce qu'une étude plus globale et plus exhaustive réalisée sur ce sujet par TMO est en cours d'achèvement.

9. CONCLUSION DES TRAVAUX PAR LE DELEGUE A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE A L'ACTION REGIONALE

Pierre MIRABAUD intervient par le biais de la visioconférence pour faire la conclusion de l'Assemblée Générale.

Pierre MIRABAUD souhaite revenir quelques instants sur les contrats de plan état-régions, un sujet capital pour le transfrontalier. Il annonce que le calendrier est à ce jour maintenu. La DATAR travaille actuellement avec les préfets de régions sur les mandats de négociations qui

doivent être approuvés par le Gouvernement à l'occasion d'un comité interministériel de l'Aménagement du Territoire qui se tiendra dans la deuxième quinzaine de Juillet.

L'objectif est d'engager les négociations avec les conseils régionaux et avec les autres partenaires dès le retour de vacances. Ces négociations doivent durer tout au long du troisième trimestre 1999 pour aboutir à la signature des contrats de plan à la fin de l'année ou autour du début de l'année prochaine. Sur la méthode, le gouvernement a souhaité qu'il puisse y avoir une vraie négociation avec les conseils régionaux et avec d'autres collectivités et partenaires concernés. Donc le contrat de négociation en cours indique qu'elles sont dans les priorités de l'Etat.

Concernant l'enveloppe de 105 milliards affichée par le gouvernement, le Premier Ministre a décidé de réserver une deuxième enveloppe de 80 milliards pour les préfets de régions et une autre de 25 milliards qui sera attribuée ultérieurement pour permettre de prendre en compte les priorités régionales. Dans ce cadre-là, la DATAR porte une attention particulière aux problèmes d'agglomérations et aux problèmes de pays : il s'agit d'un objectif fort de recomposition du territoire. Cet objectif se retrouve à travers la loi sur l'aménagement du territoire qui sera votée mercredi après midi en dernière lecture et devrait être donc promulgué cet été.

Parallèlement aux contrats de plan, se situe la problématique d'Interreg III dès l'an 2000 avec un volet transfrontalier. L'objectif global est d'atteindre un développement social intégré entre les régions des différentes frontières, la création et le renforcement de structures communes pour la mise en œuvre conjointe des différents programmes. Il souhaite rappeler aux régions concernées la nécessité de croire en ce «volet » de coopération transfrontalière.

Il déclare que la DATAR est très heureuse de la progression de la M.O.T., soutenue financièrement par l'Etat depuis 1997. Il souhaite que ce partenariat entre la M.O.T. et la DATAR puisse se pérenniser par la signature d'une convention pluriannuelle avec l'Etat. Il paraît important pour le lancement des contrats de plan et d'Interreg de pouvoir simplifier les relations entre la DATAR et la M.O.T., et de rendre le travail de la Mission plus efficace. Il propose que ce sujet soit mentionné lors du colloque de Novembre 1999 à Biarritz.

Roland RIES remercie l'ensemble des participants et déclare la séance levée à 12 h 30.

Le Secrétaire

Le Président

Bernard DELEBECQUE

Roland RIES

ANNEXES

ANNEXE 1 - OBJECTIFS 1999

ANNEXE 2 - BUDGET 1999

ANNEXE 3 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEXE 4 - BUREAU

ANNEXE 1

OBJECTIFS 1999

1. Assistance Opérationnelle aux projets transfrontaliers

Il s'agit de répondre à la demande des collectivités territoriales pour faciliter la réalisation concrète de leurs projets en les aidant à surmonter les difficultés de toute nature nées de la coexistence de systèmes institutionnels, administratifs, juridiques et techniques différents de part et d'autre des frontières.

La Mission intervient à la demande des porteurs de projet pour favoriser l'échange des bonnes pratiques et mobiliser les ressources des partenaires fondateurs. Elle peut également apporter une expertise interne et/ou externe qui fait alors l'objet de la signature d'une convention d'assistance opérationnelle. Cela a commencé à se faire prioritairement sur les sites-pilotes. Il est également envisagé de pouvoir répondre à d'autres demandes en fonction des moyens disponibles.

Sur les sites-pilotes et à la suite des actions engagées en 1998 (cf. rapport d'activité), il est envisagé en particulier pour l'année 1999 de conduire les actions suivantes :

– Lille Métropole

- terminer le chantier sur le montage institutionnel et juridique de la reconversion de la plate-forme douanière de Rekkem
- produire une proposition de structure juridique pour porter le projet d'agglomération transfrontalière

– Alsace

- répondre à une demande d'intervention sur l'agglomération Strasbourg-Kehl pour le montage d'organes de co-décision

– Espace franco-genevois

- élaboration et mise en œuvre de deux propositions d'intervention opérationnelle sur deux sites :
 - l'aménagement de l'aéroparc de Genève Voltaire autour de l'aéroport international de Genève
 - l'aménagement transfrontalier du pôle de la gare d'Annemasse

– Métropole Côte d'Azur

- lancer une recherche-action sur la mise en réseau de zones d'activités transfrontalières autour du site Menton-Vintimille

– Conurbation Bayonne-San Sebastian

- assister la mise en place d'un Observatoire de la santé publique en transfrontalier

2. Mise en réseau des porteurs de projet

La Mission intervient à la demande de la DATAR comme outil d'un programme national d'assistance technique (PNAT Interreg II A) pour apporter un appui aux quinze programmes de coopération transfrontalière dans lesquels la France est engagée en partenariat avec ses six pays voisins de l'Union Européenne et la Suisse. A ce titre, elle conçoit, anime et coordonne toute une série d'actions d'information, de formation et de mise en réseau qui, pour l'année 1999, seront les suivantes :

- édition de trois numéros de la lettre « Espaces Transfrontaliers »
- montée en charge du dispositif de formation aux pratiques transfrontalières
 - création d'une antenne à Longwy
 - mise en place de cinq modules de type recherche-action
- ébauche d'un centre de ressources
 - réalisation d'un chantier sur la cartographie transfrontalière
 - constitution d'une « boîte à outils » sur le droit opérationnel transfrontalier
 - réflexion sur la mise en réseau des sites (Internet)

3. Aide à la définition d'une stratégie d'ensemble

La Mission a pour vocation de faire remonter les besoins des porteurs de projet auprès des Ministères intéressés pour lever les obstacles de toute nature et faciliter la réalisation concrète des projets transfrontaliers.

Cela se traduira en 1999 en lien avec la DATAR :

- par l'élaboration de propositions de modification de la législation
- par l'étude et la promotion d'un volet transfrontalier des Contrats de Plan Etat-Régions

4. Fonctionnement de l'Association

- préparation d'une convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Etat dans la mesure où le gouvernement ne souhaiterait plus donner suite à la constitution d'un GIP.
- augmentation du nombre d'adhérents (personnes morales de + 25 %) notamment en direction des partenaires des pays voisins.

5. Organisation d'un Colloque Européen (les 9 et 10 décembre 1999) à Biarritz pour faire le bilan des expériences conduites depuis deux ans, notamment sur les sites-pilotes avec l'assistance de la MOT, et faire des propositions dans la perspective de la mise en place du nouveau programme européen Interreg III pour la période 2000-2006.

ANNEXE 2

BUDGET PREVISIONNEL 1999

Ce budget en équilibre recettes - dépenses est présenté en hausse de 11 % par rapport à celui de 1998 (+ 300 KF). Il est marqué essentiellement :

➤ du côté des recettes

- par une baisse d'environ de 10 % des subventions, due à la diminution de la subvention FNADT de la DATAR (de 1500 KF à 1200 KF), compensée partiellement par une contribution de 125 KF du Ministère de l'Equipement (DGUHC)
- par une augmentation de plus de 30 % du total des cotisations passant de 170 à 250 KF : nous prévoyons en effet un nombre d'adhésions en hausse, le montant des cotisations de base restant inchangé.
- par un doublement des prestations de service, d'environ 350 KF TTC en 1998 à 700 KF, ce qui nécessite un accroissement des moyens techniques de la Mission pour atteindre cet objectif ambitieux.

➤ du côté des dépenses

- par le recrutement au 1^{er} janvier 1999 d'un chargé de mission, ce qui porte l'effectif salarié de notre Association à trois personnes
- par le recours à de la sous-traitance externe pour une montant de 125 KF
- par le maintien au même niveau (sauf frais de bureau proportionnels au nombre de salariés) ou une baisse des autres postes de charge.

BUDGET PREVISIONNEL 1999

(chiffres en milliers de francs)

le 27 avril 1999

DEPENSES		RECETTES	
Salaire : directeur, chargé de mission, assistante, secrétariat, stagiaires	1 155	Subventions :	
		- DATAR (Fnadt)	1 200
Charges sociales	430	- Groupe CDC	525
Appui au management et expertises juridiques	260	- Equipement (DGUIHC)	125
Sous traitance opérationnelle	125	Cotisations	250
Traitement et contrôle comptable, paie et budget	105	Prestations de service :	
Loyer, entretien, chauffage, EDF, eau...	360	- Actions collectives	295
Frais de bureau : PTT, téléphone, fax, photocopies...	140	- Assistance opérationnelle	305
Communication	20	- Equipement (DAEI)*	100
Frais de déplacement et missions	150		
Amortissement des matériels	35		
Frais divers	20		
TOTAL	2 800	TOTAL	2 800

* sous réserve de confirmation

ANNEXE 3

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a été élu pour 2 ans par l'Assemblée Générale du 24 juin 1998.
Il comprend 11 membres avec voix délibérative.

I - MEMBRES ASSOCIES

SITE LILLE-METROPOLE

Communauté Urbaine de LILLE représentée par **Bernard DELEBECQUE**
Vice-Président
aux Affaires Européennes

Intercommunale LEIEDAL représentée par **Karel DEBAERE, Urbaniste**
(COURTRAI)

SITE ALSACE

Ville de STRASBOURG représentée par **Roland RIES, Maire**

Syndicat Mixte du Technoport représenté par **Jean UEBERSCHLAG**
SAINT-LOUIS / BALE **Président**
Député-Maire de St Louis

POLE EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

Collège Européen de Technologie représenté par **Antoine SCHNEIDER**
(LONGWY) **Directeur**

SITE METROPOLE COTE-D'AZUR

SIVU Transfrontalier représenté par **Jean-Claude GUIBAL**
Président
Député-Maire de Menton

SITE CONURBATION BAYONNE-SAN SEBASTIAN

GEIE « Observatoire Transfrontalier »

représenté par **Alain LAMASSOURE, Président
Président du District B.A.B.
(BAYONNE-ANGLET-BIARRITZ)**

**Roman SUDUPE, Président
Député Général
de la Province de Guipuzkoa
SAN SEBASTIAN**

II – LE REPRESENTANT DE LA CDC

Jacques JULLIEN

Responsable du Département, Stratégie et Développement à la Caisse des Dépôts et Consignations

III – MEMBRES ADHERENTS

2 titulaires

Société EUROTUNNEL

représentée par **Michel CALEN, Directeur
du Développement Immobilier France**

Ville de BASTIA

représentée par **Albert CALLONI
Maire**

Censeur

Compagnie Bas-Rhône Languedoc (BRL)

représenté par **Paul LAVILLE
Secrétaire Général de la SEPA
(Société d'Etudes et de Promotion pour
l'Aqueduc Languedoc-Rousillon-Catalogne)**

Suppléant

**Charles RICQ
Professeur à l'Université de Genève**

**Chemin de la Renardière
Ch 1272 Genolier
SUISSE**

IV – MEMBRES DE DROIT

Invités à participer au Conseil d'Administration, les Ministères intéressés doivent faire connaître le nom de leurs représentants.

ANNEXE 4

BUREAU

Ce Bureau a été élu pour 2 ans par l'Assemblée Générale du 24 juin 1998.

PRESIDENT

Roland RIES

Maire de Strasbourg
Centre Administratif
1, place de l'Etoile
67 070 – STRASBOURG

Tél : (01) 88.60.92.54
Fax : (01) 88.60.92.30

VICE-PRESIDENTS

Alain LAMASSOURE

Ancien Ministre
Président du "GEIE Observatoire Transfrontalier
Bayonne-San Sebastian"
Président du District B.A.B.
Hôtel du District
15, avenue Foch
64 100 - BAYONNE

Tél : (05) 59.44.72.72

Fax : (05) 59.44.72.99

Jean-Claude GUIBAL

Co-président du site Métropole Côte d'Azur
Président du SIVU
Député-Maire de Menton
Hôtel de Ville
17, rue de la République
BP 69
06 502 - MENTON CEDEX

Tél : (04) 92.10.50.00
Fax : (04) 92.10.50.06

SECRETARE

Bernard DELEBECQUE

**Vice-Président
aux Affaires Européennes de la CUDL
Adjoint au Maire de Tourcoing**

Tél : (03) 20.36.36.60.

Tél : (03) 20.26.87.00

Fax : (03) 20.21.22.99

125, rue Nationale
59 200 – TOURCOING NORD

TRESORIER

Jacques JULLIEN

**Responsable du Département
Stratégie et Développement à la CDC
110, rue de l'Université
75 356 – Paris 07 – SP**

Tél : (01) 40.49.92.74.

Fax : (01) 40.49.92.77

DIRECTEUR

Jacques HOUBART

**M.O.T
.23, rue du Départ
75 014 - PARIS**

Tél : (01) 43.21.61.67

Fax : (01) 43.20.19.37
